

L'obligation d'appliquer la Sunna et sa place dans l'Islam

Chaikh 'Abd Al 'Aziz Binbaz

Qu'Allah lui fasse miséricorde

Il n'y a pas de doute que la sunna est le deuxième fondement parmi les fondements de l'islam, et elle est dans les premiers rangs après le livre d'Allah et cela avec le consensus de tous les gens de science, et elle est une preuve indépendante pour toute la communauté, celui qui l'abandonne intentionnellement ou la renie ou prétend qu'il est permis de ne pas l'appliquer et de se contenter du Coran alors il s'est égaré très loin dans son égarement, et il a mécré en commentant une grande mécréance, et il s'est apostasié de l'islam, car par cette parole il a démenti Allah et son Messager, et il a renié ce qu'Allah et son Messager ont ordonnés, et il a abandonné un grand fondement parmi les fondements de l'islam auquel Allah a ordonné de revenir et de se référer, et sur lequel il faut se baser, et les gens de science ont rétorqué unanimement sur celui qui le démenti ou l'abandonne intentionnellement.

Les savants de l'islam sont unanimes que les trois fondements et qui font objet de consensus sont trois: le premier fondement : le Coran; le deuxième fondement : la sunna du Messager d'Allah –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–; et le troisième fondement : le consensus des savants; ainsi les gens de science ont divergé sur d'autres choses et la plus importante d'elles est le raisonnement analogique {*Al Qiyass*}, et l'avis le plus unanime c'est qu'il est un quatrième fondement s'il répond aux conditions requises .

En ce qui concerne la sunna, il n'y a pas de désaccord ou de divergence qu'elle est un fondement indépendant, et qu'elle est le deuxième fondement parmi les fondements de l'islam, et il est obligatoire aux musulmans ainsi à toute la communauté de s'y référer, et se baser sur elle et la prendre comme preuve si son attribution est authentique au prophète – que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–.

Et il existe de nombreux versets comme preuve de cela, et il existe aussi plusieurs hadiths authentiques du Messenger d'Allah –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, ainsi les savants sont unanimes qu'il est obligatoire de prendre de la sunna, et de réprimer celui qui la délaisse ou la transgresse, or certains groupes sont apparus dans le corps de l'islam, qui se croient plus connaisseurs, ils ont renié la sunna, ils sont les khawarij, les khawarij ont rendu mécréant de nombreux compagnons ainsi d'autres musulmans, et ils ne se basent que sur le livre d'Allah selon ce qu'il prétendent, à cause de leur mauvaise attention envers les compagnons du Messenger d'Allah –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–; et arrafida (*secte chiite*) les ont suivit et ils ont dit: il n'y a pas d'autres preuves que celles rapportées par le biais de certains membres de la famille du prophète, et tout ce qui est autre que cela n'est pas considéré comme preuve, et un autre groupe qui se croit plus connaisseur a surgit –*et cette parole existe encore*– ce dernier groupe c'est {*Al Qaramita*} qui prétendent qu'ils sont les gens du Coran, et qu'il ne prennent que du Coran, et qu'ils ne prennent pas de la sunna, car –selon eux– elle a été écrite longtemps après la mort du prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, et que l'être humain peut oublier et peut se tromper, et que les livres peuvent être objet d'erreur ... ainsi d'autres mensonges et sottises et d'idées corrompues, et ils ont prétendu que par cela ils préservent leur religion et donc il ne se basent que sur le coran, alors il se sont égaré du droit chemin, et ils ont menti et ils ont mécru par une grande mécréance très claire. Car Allah le Glorieux le Majestueux a ordonné d'obéir à son Messenger –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, et de suivre ce qu'il a recommandé, et si le Messenger d'Allah ne doit pas être ni suivit ni obéit alors ses ordres n'auront pas d'importance, cependant il a ordonné de transmettre sa sunna, et quand il faisait le sermon il ordonnait de transmettre sa sunna, et cela est une preuve que le fait de suivre sa sunna et que l'obéissance à son égard sont une obligation, et qu'il est obligatoire de lui obéir et cela concerne toute la communauté, comme il est obligatoire d'obéir à Allah le Glorieux le Majestueux; et celui qui observe les versets du Coran trouvera cela d'une manière claire, Allah le Très Haut a dit dans son livre saint :

﴿وَاتَّقُوا النَّارَ الَّتِي أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ ۖ وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

﴿Et craignez le Feu préparé pour les mécréants * Et obéissez à Allah et au Messenger afin

qu'il vous soit fait miséricorde! ﴿S3 V131

Il a lié son obéissance à l'obéissance au Messenger, puis Il a conditionné la miséricorde par l'obéissance à Allah et à Son Messenger, et Il a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأَطِيعُوا أُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

﴿ Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). ﴾

Et donc Il a ordonné d'obéir à Allah et à Son Messenger, et Il a répété cela, et Il a ordonné d'obéir au gouverneur tant que cet ordre ne transgresse pas l'ordre d'Allah et de Son Messenger, puis Il a averti que la base est d'obéir à Allah et à Son Messenger et Il a dit :

﴿ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ ﴾

﴿ si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messenger ﴾

Ainsi Il n'a pas dit : "à ceux qui détiennent le commandement", et cela est la preuve que les affaires qui font objet de dispute doivent être renvoyées à Allah et à Son Messenger. Les savants ont dit : la signification "à Allah" : est le livre d'Allah, la signification de "renvoyez-le au Messenger" : veut dire au Messenger lui-même dans sa vie, et à sa sunna après sa mort – que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, alors on a su par cela que sa sunna est indépendante, et qu'elle est un fondement indépendant parmi les fondements de l'islam, et Allah le Glorieux le Majestueux a dit :

﴿ مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ ﴾

﴿ Quiconque obéit au Messenger alors il a obéi à Allah ﴾ S4 V80

Et Il a dit Le Glorieux :

﴿ الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ إِلَى قَوْلِهِ ﴾ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنْزِلَ مَعَهُ أُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

﴿Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré﴾ S7 V157 à sa parole : ﴿Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.﴾ S7 V157,

Et donc il a lié la réussite au fait de le suivre –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, et pas suivre quelqu'un d'autre, et cela est une preuve que celui qui renie sa sunna et ne le suit pas, n'est pas un victorieux et ne fait pas partie des victorieux, après Il a dit :

﴿قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ يُحْيِي وَيُمِيتُ فَأَمِينُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ الَّذِي يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَكَلِمَاتِهِ وَاتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ﴾

﴿Dis : "Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah, à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son messenger, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés".﴾ S7 V158

Il a rendu la guidée dans le fait de le suivre –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–; Allah le Glorieux le Majestueux a dit dans un autre verset :

﴿قُلْ أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ فَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا عَلَيْكُمْ مَا حُمِّلَ وَعَلَيْكُمْ مَا حُمِّلْتُمْ وَإِنْ تُطِيعُوا تَهْتَدُوا وَمَا عَلَى الرَّسُولِ إِلَّا الْبَلَاغُ الْمُبِينُ﴾

﴿Dis: "Obéissez à Allah et obéissez au messenger. S'ils se détournent, ...il (le messenger) n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés". Et il n'incombe au messenger que de transmettre explicitement (son message).﴾ S24 V54,

Et Il a dit aussi dans Sourate 24 verset 56

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

﴿Accomplissez la Salâ, acquittez la Zakât et obéissez au messenger, afin que vous ayez la miséricorde.﴾

Et Il a dit :

فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. »

Et il a dit le Glorieux le Majestueux :

قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ

Dis : "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés" S31 V31,

Ainsi il y'a plusieurs versets dans ce sens.

Et par cela, on sait que celui qui transgresse l'ordre du prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– est sur un grand danger, qui est d'être atteint d'une épreuve de déviation, de polythéisme et d'égarement ou un grand châtiment, et le Glorieux le Majestueux a dit :

وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ

Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition. S59 V7,

Ces versets et ce qui est rapporté dans leur signification sont une preuve de l'obligation de suivre le prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– et l'obéir, ainsi la guidée, la miséricorde, le bonheur, et le bon aboutissement sont par le fait de le suivre et de l'obéir, celui qui renie la sunna alors il a renié le livre d'Allah, et celui qui a dit qu'il a suivi le livre d'Allah sans la sunna alors il a forgé un mensonge, il s'est trompé et il a mécré; car le Coran a ordonné de suivre le prophète et l'obéir –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui–, et celui qui ne le suit pas alors il n'a pas appliqué le livre d'Allah, et il n'a pas cru au livre d'Allah, car le livre d'Allah a ordonné d'obéir au Messager d'Allah –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– et il a averti contre le fait de le transgresser, et celui qui prétend qu'il prend du Coran et suit seulement le Coran sans la sunna alors il a forgé un mensonge, car la sunna fait partie du Coran, ainsi l'obéissance au Messager d'Allah fait partie du Coran

qui a prouvé qu'il faut s'y référer, et il ordonné de s'y référer, il n'est pas possible de les séparer (le Coran et la Sunna), et il n'est pas possible que l'être humain puisse suivre le Coran sans suivre la sunna, et il ne peut pas suivre la Sunna sans suivre le Coran, ils sont liés l'un à l'autre.

Et en ce qui concerne ce qui est rapporté dans la Sunna d'après le Messager d'Allah –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– est ce qui est rapporté par Al Boukhari et Mouslim dans leurs livres authentiques d'après le Hadith d'Abou Horayra que le prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– a dit : {celui qui m'obéit il a obéi à Allah, et celui qui me désobéit il a désobéi à Allah, et celui qui a obéi au gouverneur il m'a obéi, et celui qui a désobéi au gouverneur il m'a désobéi}. Et dans le livre des hadiths authentiques d'Al Boukhari d'après Abou Horayra –qu'Allah soit satisfait de lui–, le prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– a dit : {toute ma communauté ira au paradis sauf celui qui renonce}, alors on a demandé : ô Messager d'Allah, qui renonce ? Il a répondu : "celui qui m'obéit ira au paradis et celui qui me désobéit alors il a renoncé d'y aller". Et donc il est clair que celui qui désobéit au Messager alors il a désobéi à Allah, et celui qui désobéi à Allah alors il ne veut pas aller au paradis.

Et dans le livre des sunan d'Abou Dawoud et dans le livre des hadiths authentiques d'Al Hakem avec une bonne chaîne de transmission, d'après Al Moqdam Bnou Ma'di Karab Al Kindi –qu'Allah soit satisfait de lui– que le prophète –que la prière et le salut d'Allah soient sur lui– a dit : {n'est ce pas j'ai reçu le livre et pareil que lui}. La signification du livre est le Coran, et la signification de "pareil que lui" est la sunna (la deuxième révélation), {n'est ce pas bientôt un homme rassasié, accoudé dans son divan, parlera d'un hadith parmi mes hadiths et dira "entre moi et vous il y'a le livre d'Allah ce que nous y avons trouvé de licite nous l'avons rendu licite, et ce que nous y avons trouvé d'illicite nous l'avons rendu illicite"}. Et dans une version {bientôt un homme rassasié dans son divan parlera d'une de mes affaires de ce que j'ai ordonné ou j'ai interdit et il dit "entre moi et vous il y'a le livre d'Allah ce que nous y avons trouvé nous l'avons suivi", n'est ce pas ce que le Messager

d'Allah a interdit et comme ce qu'Allah a interdit et les hadiths dans ce sens sont nombreux.

Traduit par Kamel Almaghribi.